KPMG

KPMG S.A.

Société d'Expertise Comptable - Commissariat aux Comptes
Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
au capital de 5 497 100 Euros
Siège social : **Immeuble Le Palatin**
3, cours du Triangle - 92939 Paris La Défense

775 726 417 RCS NANTERRE

EXTRAIT DU
PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Du 21 décembre 2010

Le vingt et un décembre deux mille dix, à seize heures, les membres du Conseil de Surveillance de KPMG SA, Société d'Expertise Comptable, de Commissariat aux Comptes, se sont réunis sur convocation du Président.

Les membres du Conseil de Surveillance
- Bernard Cattenoz
- Annie Chauzu
- Jean Daum
- Pierre-Mathieu Duhamel
- Jean Gatinaud
- Isabelle Goalec
- Christian de Gouville
- Jean-Luc Guitera
- Jean Laurent-Bellue
- Pol Lavefve
- Kelly Merrett
- Damien Prüm
- Thierry de Robien

Les membres du Comité d'Entreprise
- Emmanuelle Alhaitz (absente excusée)
- Marie-Caroline Couenon
- Gilles Millour
- Marc Sampsonis (absent excusé)

Secrétaire général
- Michel Jean

En accord avec l'article 18 des statuts l'assemblée générale des actionnaires du 20 décembre 2010 a nommé les membres du Conseil de Surveillance pour un mandat d'une durée de 3 ans, expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2013.

La séance est présidée par le doyen des membres du Conseil en la personne de Monsieur Jean Daum.

Jean Daum ouvre la séance en remerciant l'ensemble des membres du Conseil et les représentants du personnel pour leur présence. Il constate que tous les membres sont présents et conclut que le Conseil de Surveillance peut valablement délibérer. Il rappelle l'ordre du jour :

1 Election du Président du Conseil de Surveillance

2 Election du vice-président du Conseil de Surveillance

[. . .]

*
* *

1 Election du Président du Conseil de Surveillance

Référence est faite à l'article 18 des statuts.

Le conseil de surveillance désigne Bernard Cattenoz comme président élu à l'unanimité des voix.

Bernard Cattenoz déclare accepter le mandat qui lui est confié et remercie les membres du Conseil pour leur confiance. Bernard Cattenoz prend alors la présidence de la réunion.

2 Election du vice-président du Conseil de Surveillance

Référence est faite à l'article 18 des statuts.

Le conseil de surveillance désigne Christian de Gouville comme vice-président élu à l'unanimité des voix.

Christian de Gouville déclare accepter le mandat qui lui est confié et remercie les membres du Conseil pour leur confiance.

[...]

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à seize heures trente.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal.

Extrait certifié conforme à l'original
Et signé conformément à l'article R225-51, al.1 du Code de commerce.

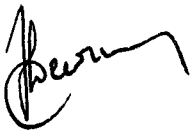

Jean-Luc Decornoy
Président du Directoire